Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_4_1-DE

VILLE DE DENAIN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er OCTOBRE 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 25 Septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 29

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAOUI, THOMAS, CARTA, THUROTTE, DUCHEMIN, METRAU, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, WATTEAU, BOUILLEZ, BRAILLY, FEDDAL, MESSAOUI.

Ont donné pouvoir : Monsieur DERGHAL *(pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI)*, Madame MIRASOLA *(pouvoir à Monsieur CHERRIER)*, Monsieur AUDIN *(pouvoir à Madame MOHAMED)*, Monsieur LEFEBVRE *(pouvoir à Monsieur COTTON)*, Madame DUFOUR-MALLE *(pouvoir à Madame RYSPERT)*, Monsieur HOCHART *(pouvoir à Monsieur BRAILLY).*

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

DELIBERATION N° 4/1 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT.

Ouverture d'une Autorisation de Programme n° 2026-021 – Rénovation énergétique et amélioration du confort d'été du patrimoine communal.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Par délibération du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a adopté sa stratégie de résilience à l'horizon 2040. Cette stratégie affirme la volonté de la Ville d'adapter son territoire aux défis environnementaux, climatiques et énergétiques et définit une feuille de route opérationnelle organisée autour de trois axes : la résilience climatique, la résilience énergétique et la résilience alimentaire.

En matière de résilience énergétique, la Ville a engagé depuis plusieurs années un ensemble d'actions visant à réduire les consommations d'énergie de son patrimoine communal et à améliorer sa performance environnementale. Cette démarche s'est notamment traduite par la poursuite du plan de sobriété énergétique avec le *déploiement de l'éclairage LED dans les bâtiments communaux, le raccordement au réseau de chaleur urbain des derniers équipements, tel que le FORUM ou la nouvelle école Condorcet, un travail sur les usages des locaux et les modes de chauffage (marchés à température avec intéressements), et la réalisation de travaux d'amélioration énergétique ponctuelles, tel que le remplacement de menuiseries.*
Dans ce cadre un premier audit énergétique des bâtiments communaux a été conduit sur un échantillon de 21 sites par le cabinet EGIS.

Cet audit ainsi que les retours des usagers, mettent en évidence la nécessité d'engager une action plus globale et structurée sur le patrimoine communal. Malgré les actions déjà engagées, les diagnostics réalisés démontrent qu'une part importante du patrimoine communal demeure énergivore, insuffisamment protégée contre les fortes chaleurs et ne répond que partiellement aux objectifs nationaux de réduction des consommations énergétiques.

La nouvelle équipe municipale désire poursuivre et développer cette stratégie dans le cadre de son projet de mandat. Pour cela, elle souhaite formaliser son engagement et ses ambitions en matière de rénovation énergétique du patrimoine communal et d'amélioration du confort d'été par l'ouverture d'une autorisation de programme pluriannuelle.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_4_1-DE

Pour rappel, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la durée d'une opération. Les crédits de paiements représentent, quant à eux, la limite supérieure des dépenses susceptibles d'être mandatées pendant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme pour financer la totalité des investissements de ce plan de rénovation énergétique et d'amélioration du confort thermique des bâtiments communaux.

Cette autorisation de programme vise à systématiser et à massifier les actions entreprises ces dernières années afin d'améliorer durablement la performance énergétique et le confort thermique des bâtiments communaux.

Elle poursuit cinq objectifs principaux :

- maîtriser durablement les dépenses énergétiques de la collectivité dans un contexte d'inflation et d'incertitude sur l'évolution du coût de l'énergie ;
- améliorer le confort d'été des usagers et des agents face à la multiplication des épisodes de chaleur ;
- atteindre les objectifs réglementaires fixés par le dispositif Éco Énergie Tertiaire *(DEET)*, qui impose une réduction progressive de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050 ;
- poursuivre le développement de la gestion technique des bâtiments afin d'optimiser leur exploitation ;
- disposer d'une programmation pluriannuelle lisible permettant de mobiliser plus efficacement les financements extérieurs.

Cette autorisation de programme s'inscrit dans une démarche plus globale de résilience climatique et énergétique, comprenant des actions sur les espaces publics (*lutte contre les îlots de chaleur, verdissement et désimperméabilisation des sols),* et sur les grands projets d'équipements qui visent l'excellence dans ces domaines *(construction d'une crèche passive labellisée Passivhaus au cœur de l'îlot B9 Sand, nouvelle école Condorcet qui vise la labellisation HQE bâtiment durable et la certification biosourcé).*

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de valider le principe d'un plan pluriannuel d'investissement à hauteur de 12,7 millions d'euros sur 10 ans. Celui-ci a été élaboré selon la méthodologie développée ci-dessous.

1 - <u>Premier diagnostic de l'état du patrimoine et détermination du périmètre du programme</u>.

Le programme de rénovation énergétique se focalise sur 36 bâtiments principaux assurant l'essentiel des activités et des services de la commune :

- 14 équipements scolaires et de la petite enfance (*Ecoles Voltaire / Diderot / Paul Bert, Michelet / Chaptal, Gide, Patrick Roy/Pascal, Berthelot, Zola, Condorcet, Pasteur, Jurénil, La Fontaine, Hugo, Sand, Arts plastiques et la crèche des P'tits bouts*) ;
- 5 équipements administratifs (*Hôtel de Ville / CCAS, Ferme Thonville, Maison du Projet, de la justice et CPAM*) ;
- 8 équipements culturels (*Salle des fêtes Baudin, Conservatoire de musique, Maisons de quartier du Faubourg, Solange Tonini, Musée, Théâtre, FORUM et église Saint-Martin*) ;

.../...

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_4_1-DE

- 7 équipements sportifs (*Complexe sportif Degros/Donain, salles Barbusse, Villars, Sastre, Complexe tennis et boulodrome, centre-aquatique et vestiaire stade Werth*).

- 2 équipements techniques (*Centre technique municipal et cuisine centrale*).

L'ensemble de ces 36 sites présentent une surface de plancher cumulées de 65 356 m².

Sur base de l'audit énergétique, de constats visuels et analyses de plan, les services de la Ville ont réalisé un diagnostic de l'état technique et du niveau de performance thermique de l'enveloppe de ces ouvrages.

Il a conduit à l'élaboration d'une grille présentant :

- l'état des structures porteuses, des menuiseries extérieures et leur ancienneté ;
- le niveau d'isolation des murs, plafond et plancher bas,
- les dispositifs de protection solaire,
- les systèmes et des modes de chauffage, de ventilation et climatisation existante,
- une appréciation globale de l'état de l'enveloppe et de vétustés des équipements techniques.

L'analyse de cette grille permet de porter un regard objectif sur l'état du bâti, qui apparaît comme ancien et peu protégé de la chaleur (*22 des 36 ouvrages sont antérieurs à 1975*) et encore largement chauffé au gaz (*21 sites gaz, 14 raccordés au réseau de chaleur, 1 en électrique*). Dix des 36 structures présentent des enveloppes dans un état dégradé voire très dégradé d'un point de vue énergétique. En termes de confort, plus d'un tiers des bâtiments ne disposent pas de ventilation mécanique.

Ces premiers éléments devront être complétés par des études thermiques, structurelles et fonctionnelles plus approfondies.

2 - <u>Stratégie de hiérarchisation des interventions</u>.

Sur base de ce premier état technique, pour chaque site, cinq niveaux d'interventions ont été définis selon les gains énergétiques et de confort susceptibles d'être obtenus (1 - *Mesures immédiates et ponctuels, avec un retour sur investissement rapide ; 2 - Travaux de passif léger ; 3 - Travaux de passif renforcé ; 4 - Rénovation importante ; 5 - Rénovation globale*).

La grille de diagnostic technique a été croisée avec une grille de hiérarchisation pondérée fondées sur 6 critères :

- vulnérabilité des publics accueillis,
- occupation en période estivale,
- gain de confort estimé des travaux,
- exposition du bâti aux phénomènes de surchauffe,
- coût prévisionnel des travaux,
- niveau de subventions mobilisables.

Ce croisement permet de prioriser les sites en fonction non seulement des gains énergétiques potentiels, mais également selon un gain d'usage et de confort des usagers et des agents.

Il ressort de cette analyse que les interventions prioritaires doivent se concentrer sur les équipements scolaires et de la petite enfance, ainsi que sur l'hôtel de Ville.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_4_1-DE

3 - Modalité d'estimation financière du programme.

Le montant de l'autorisation de programme a été évalué à partir du périmètre retenu et de la stratégie de priorisation présentée ci-dessus.

Cette première estimation repose sur des scénarios théoriques de rénovation qui devront être techniquement adaptés à chaque site. Elle est élaborée sur base de ratios calculés sur des coûts constatés lors d'opérations similaires conduites par la Ville, et de référentiels du Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (*CEREMA*) et de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (*OID*).

Le montant prévisionnel de 12,7 M€ TTC constitue une estimation destinée à servir de cadre financier au programme. Il a vocation à être ajusté au regard des études techniques sur site à venir, des évolutions réglementaires, des financements obtenus et des conditions économiques de réalisation des travaux.

Cette estimation intègre :

- les études techniques préalables,
- les missions de maîtrise d'œuvre,
- les travaux directement liés à l'amélioration de la performance énergétique,
- les travaux destinés à améliorer le confort thermique d'hiver et d'été,
- les interventions visant à renforcer la qualité de l'air intérieur.

En revanche, cette estimation n'intègre pas les éventuels travaux de remise aux normes, d'adaptation fonctionnelle ou d'embellissement qui pourraient être réalisés à l'occasion des opérations de rénovation énergétique. Ces travaux feront l'objet d'arbitrages spécifiques au fur et à mesure de l'avancement du programme.

4 - Programmation 2026 et mise en œuvre :

La programmation pour l'année 2026 prévoit les actions suivantes :

- Le lancement des études techniques et des diagnostics nécessaires à la mise en œuvre du plan de rénovation énergétique des 36 sites autour des quatre axes de priorités :

1. La rénovation énergétique du patrimoine scolaire et de la petite enfance *(14 équipements dont 7 soumis au décret tertiaire)* ;
2. La rénovation énergétique de l'hôtel de Ville, qui viendra finaliser la requalification complète de la place du centre-ville ;
3. La rénovation énergétique des équipements soumis au décret tertiaire (*14 sites, dont 6 bâtiments culturels, 6 équipements sportifs, le centre-technique et la ferme Thonville*)
4. La rénovation de 7 bâtiments non soumis au décret tertiaire.

- La finalisation de la première phase du plan climatisation dans les restaurations scolaires et la préparation de la seconde.

La répartition des crédits pluriannuelle sera ajustée selon les résultats des études et l'avancée opérationnelle de rénovation de chaque site.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_4_1-DE

Pour les recettes, les dispositifs de financement pour ce programme sont nombreux (*Dotation Politique de la Ville, Fonds vert, Programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE), fonds de concours de la CAPH, ADEME et d'autres dispositifs national ou régional).*

Le plan de financement prévisionnel sera actualisé lors du premier ajustement de l'autorisation de programme en 2027, sur base des derniers appels à projets des financeurs.

Il est proposé au Conseil Municipal :

● **D'APPROUVER** le principe de mise en œuvre d'un programme pluriannuel de rénovation énergétique et d'amélioration du confort d'été des bâtiments communaux.

● **D'OUVRIR** une autorisation de programme n° 2023-021 pour financer ces dépenses d'investissement à hauteur 12 700 000,00 € TTC.

● **DE PRECISER** que les crédits de paiements relatifs à cette autorisation de programme seront portés aux budgets des années 2026 à 2035 selon le tableau de répartition ci-dessous, étant entendu que ceux-ci pourront faire l'objet d'un réajustement dans le temps :

	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses 12 700 000 € TTC	600 000 € TTC	1 800 000 € TTC	2 200 000 € TTC	2 200 000 € TTC	1 000 000 € TTC
	4,72%	14,17%	17,32%	17,32%	7,87%
	2031	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**
	1 000 000 € TTC	1 000 000 € TTC	960 000 € TTC	960 000 € TTC	980 000 € TTC
	7,87%	7,87%	7,57%	7,57%	7,72%

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 33 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

***Se sont abstenus** : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.*

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

W. SCHUTZ.

Par délégation du Maire

E. CHERRIER
A.L. DUFOUR-TONINI.

MAIRIE DE DUNKERQUE (Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....